



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/236
S/18818
21 avril 1987

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 73, 131 et 140 de la liste
préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 20 avril 1987 adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine publiée le 15 avril 1987, concernant l'occupation illégale de certaines îles Nansha qui appartiennent à la Chine par les autorités vietnamiennes (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe dans son intégralité comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 73, 131 et 140 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) LI Luyé

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la Chine publiée le 15 avril 1987

Les autorités vietnamiennes viennent une fois encore de porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Chine en ayant l'audace d'envoyer des troupes à Bojiao, une des îles Nansha, qui appartiennent à la Chine, et en l'occupant illégalement. Le Gouvernement chinois a déclaré à maintes reprises que les îles Nansha, tout comme les îles Kisha, les îles Zhongsha et les îles Dongsha ont toujours fait partie du territoire national qui est sacré et que la Chine exerce sur ces îles et leurs eaux territoriales une souveraineté incontestable, ne tolérant aucun empiétement de la part d'aucun pays, sous quelque prétexte, et de quelque manière que ce soit. Le Gouvernement chinois condamne résolument les autorités vietnamiennes pour l'invasion et l'occupation illégale de certaines des îles Nansha et exige fermement que la partie vietnamienne retire ses troupes de toutes les îles Nansha qu'elle a illégalement occupées. Le Gouvernement chinois se réserve le droit de reprendre les îles occupées le moment venu.
